

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	CHEDDITE France
Adresse de l'établissement	1870 route du Merley 26260 CLERIEUX
Activité de l'établissement :	<p><i>L'établissement Cheddite à Clérieux est spécialisé dans la production d'amorçages destinées à être montées sur des cartouches de chasse et de tir sportif</i></p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	<p style="text-align: center;">/</p>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p><i>La production d'explosif nécessaire à la fabrication des amorçages peut générer une explosion à plusieurs étapes du procédé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Explosion d'un dépôt d'explosif que ce soit de la matière première ou un en-cours de production</i> <p><i>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont à l'origine des effets suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. L'augmentation de la pression de l'air peut entraîner des lésions sur les organes (tympan, poumons...) ou des effets indirects sur l'Homme (par l'effondrement de structures bâties, la projection d'objets...)</i> • <i>Les effets toxiques : dispersion d'une substance toxique dans l'air ou dans l'eau pouvant engendrer des effets irritation, intoxication, asphyxie. Les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiratoire ou cutanée)</i>
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>Scénarios : <i>Le scénario associé est une explosion en masse consécutive à la perte de confinement de l'emballage qui maintient le produit humide</i></p> <p>Mesures de maîtrise des risques : <i>L'établissement met en œuvre des mesures de maîtrise des dangers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation du personnel. Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité.</i> • <i>Les explosifs (matière première ou en-cours de production) sont maintenus humides voire noyés sous eau.</i> <p>Moyens de secours humains</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Equipe postée habilitée à mettre en sécurité les installations et activer les moyens fixes d'intervention.</i> • <i>Equipeurs de sécurité incendie qui réalisent 3 exercices par an dont un exercice POI (Plan d'Opération Interne).</i> • <i>Astreintes de sécurité et cellule de crise activable 24h/24.</i> <p>Moyens de secours matériels</p>

- *Moyens fixes de lutte incendie.*

Les mesures de prévention des risques

- *Explosifs matière première stockés en emballage agréé au transport*
- *Programme de formation hygiène-sécurité-environnement trimestriel du personnel et des sous-traitants.*
- *Entretien régulier des espaces verts et boisés autour des bâtiments*
- *Accès au site est strictement contrôlé*
- *Equipements dimensionnés pour prévenir un accident*
- *Audits conduits sur les équipements à risques*
- *Mesures prises pour prévenir ou réduire la perte de confinement d'une matière dangereuse*
- *Barrières de sécurité techniques et organisationnelles en place*
- *Procédures de décontamination en place*
- *Procédures d'urgence en place*
- *Système de détection automatique des incendies en place*
- *Matériaux incompatibles stockés séparément*
- *Protections contre les surpressions en place (parois soufflables)*